

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2025

Présents : Élodie PASQUET, Mickaël RAULT, David BESMIER, Caroline BESNIER, Arnaud DUMOULIN, Clément DUMOULIN, Aurélie FENOLLOSA, Christian LE BARON, Nathalie MÉTIVIER, Arnaud SAINT-JAMES, Christopher STONHAM, Isabelle CLAUDE-RUSSO (en visioconférence)

Absents :

Thomas LE BATARD est absent et a donné son pouvoir à Christian LEBARON.

Hector CUADRADO RICA

Secrétaire de séance : Arnaud DUMOULIN

Point n°1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2025

Elodie PASQUET rappelle que chacun a reçu le compte-rendu du conseil municipal du 16 juin dernier par mail et qu'aucune remarque n'a été formulée.

Les conseillers municipaux, présents lors du conseil municipal du 16 juin 2025, approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.

Point n°2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2025

Elodie PASQUET rappelle que chacun a reçu le compte-rendu du conseil municipal du 7 juillet par mail et qu'aucune remarque n'a été formulée.

Les conseillers municipaux, présents lors du conseil municipal du 7 juillet 2025, approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.

Point n°3) Délibération relative au changement des statuts du SIVOM Les trois villages

Elodie PASQUET, Maire, explique qu'au dernier conseil syndical du SIVOM en date du 24 juin 2025, le Président du SIVOM a expliqué qu'il conviendrait de changer les statuts du SIVOM suite à quelques modifications :

- Déménagement (5 juillet 2025) du secrétariat du SIVOM dans l'enceinte de l'école (au lieu de la Mairie de Feuguerolles-Bully), **article 3 modifié**.

- Retrait des compétences du transport scolaire au profit de la Région (loi NOTRE de 2019 qui a réparti les compétences entre les collectivités territoriales).

Ces modifications ont été adoptées à l'unanimité par le conseil syndical.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le changement des statuts du SIVOM les trois villages.

Point n°4) Délibération relative à la demande d'accord de principe concernant le devis ingé-infra

Lecture du mail d'Isabelle Claude-Russo :

« Au cours de ces dernières années, la municipalité a pu faire avancer les projets d'aménagements cyclables autour de Vieux. Nous attendons dans les prochains jours, le retour des avant-projets définitifs (APD) pour les liaisons entre les trois villages. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas de vue d'ensemble de trajets cyclables continus et sécurisés dans notre commune. Le Département donne des subventions pour qui propose des schémas cyclables. J'ai demandé avec l'accord d'Elodie en juin à Ingé-Infra, consultant en infrastructure, d'établir un devis (ci-joint) afin de pouvoir demander une subvention au département. Il se monte à 2 800€ HT soit 3 360€ TTC. La demande de subvention doit être faite avant la fin du mois de septembre et elle est spécifique au vélo (APCR vélo). Elle correspond à 60 % du devis hors-taxes. Notre reste à charge serait de 1 120 €. Aujourd'hui, toute demande de subvention d'aménagements cyclables ne peut se faire que si ces derniers sont inscrits dans un schéma cyclable d'ensemble. Pour pouvoir déposer la demande de subvention, le département exige une délibération du conseil municipal.

Merci de me dire par retour si vous approuvez cette démarche afin de pouvoir la voter lors du prochain conseil municipal du 8 septembre sous réserve bien-sûr que ce soit compatible avec l'équilibre de nos finances ».

Une précision sur le montage financier est apportée :

60% de 2 800€HT = 1680€ de subvention soit 1 120€ de reste à charge + 20% de TVA = **1 344€ TTC reste à charge.**

Plusieurs questions ont été soulevées :

- Avons-nous la possibilité financière pour accepter cette dépense ?
- Précisions sur l'interdépendance des différentes étapes menant à la réalisation finale des travaux ?
- Devons-nous attendre plus d'avancées sur le schéma cyclable des 3 communes pour mettre en place cette démarche ?

Le vote porte sur la demande de subvention auprès du Département. Il est également établi que l'obtention de cette subvention, nous impose de valider le devis d'ingé-infra, afin qu'ils établissent un schéma cyclable de notre village afin particulièrement de relier le « planitre » à la route d'Esquay et de la salle des fêtes, tout en tenant compte des réseaux intercommunaux qui auront été envisagés. Cette proposition, avec une cartographie devrait parvenir à la mairie d'ici un à deux mois.

Le vote établit 7 voix pour, 3 Abstentions et 3 contre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à la majorité l'accord de demande de subvention départementale visant à la réalisation d'un schéma cyclable par ingé-infra.

Point n°5) Vote du nouveau président de la commission SLCT (Sport, Loisirs, Culture, Tourisme)

Suite à la démission de Christopher STONHAM par mail en date du 16 juin 2025, en tant que Président de la commission SLCT (Sport, Loisirs, Culture, Tourisme), il convient de procéder à l'élection d'un nouveau président.

Précision : cette commission correspond à l'organisation de la fête des voisins, vieux en fête, Noël, forum des associations...

Mickaël Rault propose d'assurer la présidence de la Commission SLCT (Sport, Loisirs, Culture et Tourisme). Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point n°6) Vote du nouveau président de la commission Information, Communication, Fêtes et Cérémonies

Suite à la démission de Christopher STONHAM en date du 16 juin 2025, en tant que Président de la commission Information, Communication, Fêtes et Cérémonies, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau président

Précision : cette commission comprend l'organisation des commémorations du 8 mai, 13 juin et 11 novembre, le bulletin municipal bimestriel et annuel, le facebook, le site internet (gestion secrétariat), les vœux de la municipalités...

Arnaud Dumoulin propose d'assurer la présidence de la Commission Information, Communication, Fêtes et Cérémonies. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point n°7) Délibération relative à la nomination d'un troisième adjoint

Lors d'un précédent conseil municipal, la question d'un éventuel troisième adjoint a été évoquée afin de répondre aux besoins croissants de la commune et d'assurer la répartition des missions.

Le maire rappelle que nous constatons que la charge de travail des adjoints actuels et du Maire, avec des projets importants justifie la nomination d'un troisième adjoint, qui permettra de mieux nous organiser, et de suivre les dossiers de manière plus efficace. Il est également précisé que l'équipe municipale est composée de 14 membres, dont un seul à la retraite, et que chaque membre du bureau exerce une activité professionnelle.

Cette opportunité de trois adjoints serait une expérience, dont il faudra faire l'évaluation et qui pourrait être prolongée par la prochaine mandature.

Enfin, aucune enveloppe supplémentaire ne sera ouverte pour les indemnités d'un 3ème adjoint. En accord avec les deux adjoints et le maire, l'enveloppe existante sera partagée entre les trois Adjoints et le Maire, afin de ne pas augmenter le budget global des indemnités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la nomination d'un troisième adjoint.

Point n°8) Délibération relative à l'élection et l'installation du 3ème adjoint

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection du troisième adjoint au maire.

Cet adjoint viendra compléter l'équipe municipale aux côtés du premier et du deuxième adjoint, afin de contribuer activement à l'organisation et au bon fonctionnement de la commune.

L'élection s'est déroulée à bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour.

Deux candidats se sont présentés à cette fonction : Christopher Stonham et Arnaud Dumoulin
Les deux assesseurs pour ce vote se sont désignés : David Besmier et Aurélie Fenollosa.

Résultats : 10 votes pour Arnaud Dumoulin et 2 votes pour Christopher Stonham.

Arnaud Dumoulin est élu troisième adjoint au maire de la commune de VIEUX.

Point n°9) Délibération relative aux indemnités (adjoints et maire)

L'élection d'un troisième adjoint implique de se prononcer également sur le montant de son indemnité de fonction.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 et suivants relatifs aux indemnités de fonction des élus municipaux,
- Vu le décret n°2019-588 du 13 juin 2019 relatif aux indemnités de fonction des élus locaux,
- Considérant qu'il convient de fixer les indemnités de fonction du maire et des adjoints dans le respect des plafonds réglementaires,
- Considérant la volonté du conseil municipal d'assurer une répartition équitable entre les adjoints ;

Compte tenu de la situation financière de notre commune et des priorités que nous devons respecter, il a été convenu avec les adjoints de ne pas ouvrir une enveloppe supplémentaire pour cette indemnité. L'enveloppe existante sera partagée entre les trois adjoints et le Maire, afin de ne pas augmenter le budget global des indemnités.

Le montant global des indemnités, étant de 2 220 € net par mois,

- L'indemnité du maire est de 1 460 € net et celle de chaque adjoint de 380 € net, ce qui représente un total de 2 220 €.
- L'arrivée d'un troisième adjoint implique de partager cette enveloppe entre quatre élus indemnisés au lieu de trois.
- Pour que la répartition soit égale, le maire propose que la diminution soit supportée à la fois par le maire et par les deux adjoints actuels, chacun réduisant son indemnité du même montant.

En réduisant les indemnités de 95 € chacune, cela permet d'ouvrir l'enveloppe du 3eme adjoint, sans augmenter le budget global.

- L'indemnité du maire sera de 1 365 € net par mois.
 - L'indemnité de chacun des trois adjoints sera de 285 € net par mois.
- L'enveloppe globale reste inchangée, à 2 220 € net mensuels.

Le vote établit 12 voix pour et une abstention (Christopher Stonham).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, la modification des indemnités des adjoints et du maire et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le paiement des prochaines indemnités.

Point n°10) Informations et questions diverses

- Permanences Mairie : modification de la permanence du lundi, depuis le 18 Août : 18h à 19h30, assurée par Mickaël Rault, 1^{er} adjoint. Les créneaux des autres permanences : mercredi de 10h à 12h par David Besmier et Jeudi de 17h30 à 19h par Elodie Pasquet.
- Téléphone d'astreinte Mairie : dorénavant, il est pris par le Maire et les adjoints à la semaine, au lieu du week-end, et ceci à tour de rôle, le numéro de téléphone est le 06.14.08.79.25. Il est également indiqué sur la messagerie vocale de la Mairie et à la porte d'entrée.
- Gens du voyage (24 caravanes) installés du 2 au 17 août sur le bas du stade de Vieux : une convention a été passée avec eux. Une indemnité de 500€ (10€ / caravane / semaine) a été versée en don à IOFC (rappel du tournoi manqué). Si cela se reproduit, le versement sera effectué à une autre association ou plusieurs.

- Salle polyvalente : Suite à un évènement de location, il est établi qu'il n'y a plus 24 tables et 150 chaises mais 120 chaises et 18 tables. Le contrat de la salle a été modifié en ce sens. Toutes les tables et chaises ont été vérifiées et notées « *Mairie de Vieux* ». Elles seront comptabilisées tous les lundis par Jennifer.
Les travaux de réhabilitation de la salle des associations avancent, et la pose des menuiseries extérieures se fera cette semaine.
- Une réparation a été effectuée au cours de l'été au niveau de l'aire de jeux des enfants dans le parc de la Mairie, suite à un mail d'une habitante.
- Dans le cadre de la réflexion visant à la continuité de protection de nos espaces architecturaux, la mairie a rencontré Xavier SAVARY, le mercredi 20/08, où il a été décidé :
 - d'envoyer un courrier au président du département du Calvados pour lui demander un rendez-vous politique concernant la suppression des Zones ENS (Espace Naturel Sensible), et de lui faire part de nos inquiétudes. La mairie souhaite également connaître les mesures qui pourraient être mises en place pour protéger les zones archéologiques.
 - en parallèle, la mairie a sollicité Monsieur Bannier (compétence tourisme, Communauté de communes Vallée de l'Orée de l'Odon), afin qu'il accompagne les élus dans cette rencontre avec le département et le musée.

Les élus ont posé une date, en octobre 2026, concernant une soirée organisée entre le musée de Vieux et la commune. Il sera proposé :

- une présentation scientifique avec les archéologues, incluant le diagnostic des trouvailles sur l'ancien projet de lotissement (face nouveau cimetière),
- une ouverture aux habitants pour les inviter à participer à un groupe de travail autour du développement touristique entre le musée et la commune,
- un volet sur la protection du patrimoine avec une éventuelle découverte culinaire de l'époque...
- Mme FOUQUET, secrétaire titulaire, a demandé une disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de 6 qui pourra être renouvelée. Un poste de remplacement à temps plein a été ouvert pour une durée de 6 mois depuis le 03/09/2025.
- Ouverture d'un poste d'agent technique polyvalent à temps plein pour remplacer Lucas PROVOST.
- Boites à clés : afin de sécuriser et de protéger l'accès aux dossiers sensibles de la Mairie comme les dossiers des agents, le budget, la comptabilité et autres, une boite à clés a été installée dans l'entrée de la Mairie afin d'y sécuriser les clés des bureaux secrétariat, adjoints et maire. Seules quelques personnes ont le code, secrétaire, adjoints, maire, et la dame de ménage. Les personnes en lien avec les associations ayant besoin d'avoir un accès ponctuel devront se rendre en Mairie aux horaires d'ouverture au public et permanences. Une boite à clés sur le même principe sera mise en place en extérieur de la Mairie pour les clés de la salle polyvalente. Le code sera donné par téléphone et changé très régulièrement.
- L'Association « DEPLOIE TES ELLES » sollicite de pouvoir profiter ponctuellement de la salle de la mairie pour des ateliers. Il s'agit d'une association qui soutient et favorise le processus de rétablissement de femmes impactées par la vie. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Evènements à venir :

- Le marché des jardiniers le 28 septembre
- Fête de la pomme le 9 novembre 2025 (traditionnelle).
- Festival de Noël : 13/14 décembre.
- Vœux du Maire : samedi 17 janvier 2026 à 18h30.
- Repas des Viducasses le 8 mars 2026.
- Elections municipales 15 mars et 22 mars 2026.

Secrétaire de séance : Arnaud DUMOULIN

Fin de la séance à 22h30

Prochain conseil municipal lundi 6 octobre 2025 à 20h00

Le Maire, Elodie PASQUET

Le secrétaire, Arnaud DUMOULIN

